

# la lettre des pôles

## Paroles de mai

# 08



# édito

Les pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel

Repérer et accompagner les actions d'éducation à l'image en région, conseiller et mettre en relation les porteurs de projet, sont les principales missions des pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel.

Ce travail n'a de sens et d'utilité que si les acteurs de l'éducation artistique ont les moyens de mener à bien leurs projets et donc s'ils sont soutenus, notamment financièrement, par les collectivités territoriales et l'Etat. Or cette conception de l'éducation artistique à l'image comme relevant d'une mission d'intérêt général subit aujourd'hui une forte remise en cause, avec les sérieuses baisses de crédits en DRAC<sup>1</sup> pour la diffusion et l'action culturelle - et ce malgré les rattrapages budgétaires effectués dans l'urgence suite aux fortes mobilisations<sup>2</sup>. C'est pourquoi les pôles régionaux ont initié un état des lieux des baisses de subventions, afin d'en évaluer les conséquences pour les structures, les personnes et les actions.

Que nous disent les premiers éléments de cet état des lieux (voir encadré) ?

D'une part, si les montants mis en jeu sont faibles au regard du budget de l'Etat, leur disparition aura des effets en chaîne considérables : de « petites » sommes en moins dans le budget d'une association peuvent se traduire par la mise en péril d'un poste ou de tout un lieu de diffusion, par la disparition d'actions structurantes.

D'autre part, l'éducation à l'image est mise en cause à la fois par des menaces directes (baisses de subventions) et par des mesures prises dans d'autres secteurs (création et diffusion des films, politique de la ville, fonctionnement de l'école). Leur fragilisation nous conduit à souligner à nouveau la place de l'éducation artistique au croisement de plusieurs champs d'activité, ceux du cinéma et de l'audiovisuel, ceux de l'éducation et de l'enseignement.



Photo: Passeurs d'images © Languedoc-Roussillon Cinéma

C'est pourquoi cette *Lettre des pôles* propose quelques analyses de ces situations d'interdépendance pour contribuer à éclairer une situation complexe, à l'heure où des discours rassurants voudraient nous faire croire que l'éducation à l'image reste une priorité de l'action publique.

**Piala Coïc**

Languedoc-Roussillon Cinéma  
Pour le comité de rédaction et le réseau des pôles

Les premiers éléments de notre état des lieux (en date de la fin avril 2008) se basent sur des chiffres en provenance d'une dizaine de régions, ils donnent donc des **tendances** et non un tableau exhaustif. La baisse globale des subventions en faveur de la diffusion culturelle et de l'éducation à l'image se situe dans une fourchette de **30 000 à 50 000 euros par DRAC**, ce qui semble cohérent avec l'estimation nationale de 1 million d'euros qui a déjà pu être avancée.

C'est **l'éducation à l'image en temps scolaire** qui est la moins touchée : les coordinations des dispositifs *Ecole et cinéma*, *Collège au cinéma*, *Lycéens au cinéma*, voient souvent leurs subventions maintenues, même si l'on peut constater des baisses ici et là.

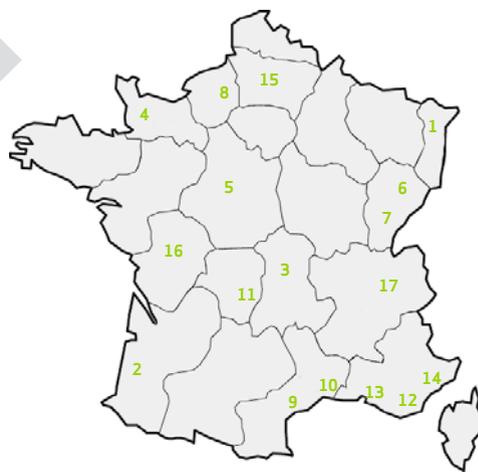
Les **pôles régionaux** d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel sont également épargnés.

La situation est plus contrastée en ce qui concerne l'éducation à l'image **hors temps scolaire** :

- le dispositif **Passeurs d'images** a été en partie « *sauvé* » par les mobilisations et voit donc ses subventions reconduites à l'identique dans certaines régions, alors que dans d'autres les baisses peuvent aller jusqu'à 30% ;
- les crédits de la **politique de la ville** ont été supprimés dans plusieurs DRAC (soit, dans une région, une perte de 34 000 euros pour les projets d'éducation à l'image) ;
- les projets en milieu pénitentiaire ou avec des jeunes sous main de justice (convention **Culture-Justice**) sont différemment lotis : les crédits alloués sont parfois stables, parfois en baisse de moitié, voire totalement supprimés pour les projets cinéma ;
- enfin, les actions menées dans le cadre de **Culture à l'hôpital** sont celles dont le sort est le plus divers : de la stabilité des crédits à leur suppression.

Deux secteurs sont fragilisés dans la plupart des régions :

- la **diffusion culturelle** : on constate des baisses de 10% à 80% par structure et jusqu'à près de 40 000 euros de baisse globale dans certaines DRAC ; les festivals notamment sont mis en cause : les pertes par structure vont de 10% à la suppression pure et simple de la subvention (dans une région c'est le cas de la moitié des **festivals** précédemment soutenus par la DRAC) et de 3 700 à 13 000 euros par DRAC ;
- les **Espaces culture multimédia** : cette ligne budgétaire spécifique a été supprimée, ce qui peut représenter une perte de 10 000 à 40 000 euros par structure.



## ALSACE

### 1. Vidéo Les Beaux Jours

Contact : Georges Heck et Charlotte Béfort  
Maison de l'image  
31 rue Kageneck - BP 400 77  
67 067 Strasbourg Cedex  
tél. 03 88 23 86 51  
g.heck@wanadoo.fr  
info@videolesbeauxjours.org  
www.videolesbeauxjours.org

## AQUITAINE

### 2. Cinéma Jean Eustache

Contacts : François Aymé, Anne-Claire Gascoin et Bernard Landier  
L'Ecole du regard  
1, rue des Poilus - 33 000 Pessac  
tél. 05 56 46 00 96  
cine.eustache@wanadoo.fr  
www.webeustache.com

## AUVERGNE

### 3. Sauve qui peut le court métrage

Contacts : Georges Bollon, Christian Denier, Sébastien Duclocher et Jérôme Ters  
La Jetée - 6, place St Michel de l'Hospital  
63 000 Clermont-Ferrand  
tél. 04 73 91 65 73  
info@clermont-filmfest.com  
www.clermont-filmfest.com

## BASSE-NORMANDIE

### 4. Maison de l'Image Basse-Normandie

Contacts : Guillaume Deslandes et Jean-Marie Vincclair  
Citis - Immeuble Odysse  
4 av. de Cambridge - BP 20117  
14 204 Herouville St Clair Cedex  
tél. 02 31 06 23 23  
jm.vincclair@maisondelimage-bn.org  
www.maisondelimage-bn.org

## CENTRE

### 5. Centre Images

(Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel)  
Contacts : Emmanuel Porcher et David Simon  
24, rue Renan - BP 31  
37 110 Château-Renaud  
tél. 02 47 56 08 08  
david.simon@centreimages.fr  
www.centreimages.fr

## FRANCHE-COMTE

### 6. MJC Centre Image du Pays de Montbéliard

Contact : François Sanchez  
10 rue Mozart - BP 14  
25 217 Montbéliard Cedex  
tél. 03 81 91 10 85  
francois@centre-image.org  
www.centre-image.org

## IRIMM

Contact : Jean-Philippe Rameau  
38 Route Nationale - Saint Ylié  
BP 203 - 39 100 Dôle  
tél. 03 84 82 46 97  
irimm@hotmail.fr

## HAUTE-NORMANDIE

### 8. Pôle Image Haute-Normandie

Contacts : Annick Brunet-Lefebvre, Benoît Carlus, et Richard Turco  
73, rue Martainville - 76 000 Rouen  
tél. 02 35 70 20 21  
accueil@poleimagehn.com  
www.poleimagehn.com

## LANGUEDOC-ROUSSILLON

### 9. Languedoc-Roussillon Cinéma

Contacts : Piala Coïc et Laurent Joyeux  
6 rue Embouque d'Or - 34 000 Montpellier  
tél. 04 67 64 81 53  
piala@languedoc-roussillon-cinema.fr  
www.languedoc-roussillon-cinema.fr

## 10. ECM Kawenga

Contacts : Véronique Bros-Prézeau, Sophie Menanteau et Eléonore Mercier  
23, bd Pasteur - 34 000 Montpellier  
tél. 04 67 06 51 66  
sophie.m@ecmkawenga.com  
www.ecmkawenga.com

## LIMOUSIN

### 11. Les Yeux Verts

Pôle Régional d'Éducation à l'Image  
Contacts : Jean-Paul Chavent, Bernard Duroux et Monique Monnier  
31, avenue Jean Jaurès  
19 100 Brive la Gaillarde  
tél. 05 55 74 20 51  
contact@lesyeuxverts.com  
www.lesyeuxverts.com

## PACA

### 12. Cinéma l'Alhambra

Contacts : Jean-Pierre Daniel et Amélie Lefoulon  
2, rue du Cinéma - 13 016 Marseille  
tél. 04 91 46 02 83  
alhambra13@wanadoo.fr  
www.alhambra13.com

### 13. Institut de l'Image

Contacts : Emilie Allais et Sabine Putort  
Cité du livre - 8/10, rue des Allumettes  
13 098 Aix-en-Provence Cedex 2  
tél. 04 42 26 81 82  
pole.institut@wanadoo.fr  
www.institut-image.org

## 14. Espace Magnan

### Mission cinéma

Contacts : Marianne Khalil-Romé et Estelle Macé  
31, rue Louis de Cappel - 06 000 Nice  
tél. 04 93 86 28 75  
marianne.k.romeo@espacemagnan.com  
www.espacemagnan.com

## PICARDIE

### 15. Acap - Pôle Image Picardie

Contacts : Pauline Chasserieu et Olivier Meneux  
19, rue des Augustins - BP 322  
80 003 Amiens Cedex  
tél. 03 22 72 68 30  
paulinechasserieu@acap-cinema.com  
www.acap-cinema.com

## POITOU-CHARENTES

### 16. Poitou-Charentes Cinéma

Contact : Jean-Claude Rullier  
15, rue de l'Ancienne Comédie  
BP 575 - 86 021 Poitiers Cedex  
tél. 05 49 88 82 62  
j.rullier@cr-poitou-charentes.fr

## RHONE-ALPES

### 17. Lux Scène nationale

Contacts : Catherine Batôt, Jérôme Delormas et Maud Ducarre  
36, bd du Général de Gaulle  
26 000 Valence  
tél. 04 75 82 44 10  
catherine.batot@lux-valence.com  
www.lux-valence.com

<sup>1</sup> Direction régionale des affaires culturelles, service déconcentré du ministère de la Culture.

<sup>2</sup> Voir le site du Collectif national de l'action culturelle cinématographique et audiovisuelle : <http://cinema-diversite-culturelle.blogspot.com>

# ne sciez pas la branche sur laquelle nous sommes assis !

Grâce à la volonté de professionnels militant pour la diffusion du cinéma dans toute sa diversité et vers tous les publics, s'est structurée en France une politique de diffusion culturelle sans précédent. Leurs initiatives, soutenues par les pouvoirs publics depuis maintenant 25 ans, ont permis au fil des ans de charpenter un réseau composite de partenaires : festivals, salles municipales ou privées, circuits itinérants, associations diverses qui, loin de tous les corporatismes, souhaitent s'emparer du cinéma pour questionner leur époque.

Dans l'humilité, ces structures mènent un travail souvent invisible aux yeux des médias en investissant des terrains fréquemment désertés par les commerçants de la culture. Mettant en avant une diffusion exigeante, se faisant l'écho de la pluralité des formes d'expression cinématographique, elles font exister cette idée de cinéma et, par là même, les territoires.

Ne pouvant se faire l'écho de tous, on pourrait, au hasard, citer le travail de *La Pellicule ensorcelée*<sup>1</sup> qui sillonne les chemins de Champagne-Ardenne avec sa caravane itinérante et propose aux spectateurs d'y découvrir des programmes de courts métrages et d'en parler. Un exemple qui illustre l'inventivité des propositions dont la liste est longue : rencontres avec les artistes, ateliers, débats, projections en plein air, ciné-concerts... C'est là que se fait le travail de diffusion, dans l'incessante réinvention de la rencontre entre les œuvres et le public.

Faut-il rappeler que c'est à travers cet engagement que tout un vivier de jeunes créateurs trouve une fenêtre de diffusion pour porter leurs films et que, ce faisant, ce ne sont pas les cinéastes de demain qui se trouvent ainsi défendus mais bien le cinéma d'aujourd'hui, celui qui donne visage et corps à notre temps ?

L'annonce des baisses de subventions en DRAC, notamment pour les festivals et les structures de diffusion, en remettant en cause ces espaces de découvertes a immédiatement sonné l'alarme.

Les coupes annoncées fragilisent d'autant plus ces structures qu'elles viennent s'ajouter à d'autres difficultés masquées par cette actualité.

Un sous-financement chronique couplé à l'augmentation du prix de l'essence, dont on aurait tord de minimiser les effets pour des acteurs souvent itinérants, mettent en difficulté les réseaux qui ne peuvent s'y retrouver qu'en jonglant, comme beaucoup de structures, avec les aides issues de leurs différentes missions. Notons aussi l'explosion du prix de location des copies, atteignant jusqu'à 1500 euros, qui complique d'autant l'organisation de séances non commerciales en plein air par le réseau Passeurs d'images. Sans compter l'offensive des grands circuits contre les cinémas indépendants<sup>2</sup> et, de manière plus globale, les subventions publiques qui, depuis des années, ont été extrêmement

resserrées, ne tenant dans tous les cas aucun compte de l'inflation.

Il est par ailleurs à noter un phénomène préoccupant. Les structures travaillant généralement de front sur la diffusion et l'éducation à l'image voient, quand les financements ne sont pas purement et simplement supprimés, leurs crédits redistribués au bénéfice des actions pédagogiques. Allant en cela, du moins en apparence, dans le sens des déclarations du chef de l'Etat sur le développement de l'éducation artistique.

Il faut s'interroger sur cette tendance qu'ont les politiques à parler de moins en moins de culture mais toujours plus d'éducation artistique. On peut y lire une approche altérée de l'art qui



Photo : Passeurs d'images © Languedoc-Roussillon Cinéma

convoquerait les œuvres comme simples prétextes, oubliant en cela du fait que leur qualité première est précisément de faire résistance à toute forme d'assimilation. L'instrumentalisation de l'éducation à l'image pourrait ainsi rapidement faire écran, voire éroder le travail de diffusion, en sciant la branche sur laquelle, fondamentalement, elle repose.

Toutes ces difficultés conjuguées ont soulevé une mobilisation inédite des acteurs du secteur, rapidement relayée par les élus. Surpris par son ampleur, le ministère de la culture revient apparemment sur certaines réductions initialement annoncées. Pour cette année tout du moins...

Ces événements nous enjoignent néanmoins de repenser et de réaffirmer les enjeux fondamentaux de la diffusion.

On pourrait avancer, en reprenant une des définitions qui a pu être donnée du cinéma, que la diffusion culturelle est un art du temps, ou, plus

précisément, au regard de la situation qui nous occupe, l'art d'inventer d'autres amplitudes, d'autres rythmes en contrepoint du tempo imposé. Face au temps politique et aux échéanciers électoraux d'abord, qui en travaillant sur le court terme, ne se soucient guère de pérenniser des actions qui fonctionnent pourtant, et annoncent au contraire un détricotage de ce qui s'est tissé sur plus d'un quart de siècle.

Face ensuite au temps des administrations, que la tendance libérale pousse à une rentabilité extrême. Ne manque bientôt plus qu'une directive demandant aux DRAC d'établir un ratio entre le temps passé sur les dossiers de subventions et le montant versé aux structures demandeuses, pour parachever le déséquilibre de traitement entre les petites structures et les grandes manifestations médiatiques.

Face au temps du marché enfin. Celui qui ordonne le traitement des œuvres selon la logique du citron pressé. Il reste plus que jamais nécessaire d'inventer et de soutenir des dispositifs de programmation qui permettent aux œuvres « hors normes » de trouver leur public, et par ailleurs de permettre aux publics dits empêchés de pouvoir rencontrer ces œuvres. Des dispositifs qui, comme le R.A.DI ou *Une mémoire en courts*, entre autres, dans le cas de l'Agence du court métrage, donnent à des œuvres fragiles un espace d'une amplitude autre que celle qui prévaut lors de la sortie hebdomadaire des films. Celle, mécanique, qui ne répond qu'à la logique de l'offre et de la demande.

N'ayons donc cesse de réaffirmer ce qui est en jeu dans nos missions et que l'imprécise appellation d'action culturelle pourrait finir par masquer : permettre la rencontre des publics avec des formes d'altérité qui invitent à réinventer une réalité dont on voudrait trop souvent faire croire les règles immuables. Un travail qui n'est pas, et de quelque manière que ce soit, quantifiable, à une époque où il semblerait que tout dût l'être. Un travail qui vise rien moins que de permettre aux personnes de « vivre en homme ou en femme libres »<sup>3</sup>.

Reste à savoir si tel est bien l'horizon que s'est fixé le pouvoir en place.

**Bartek Woznica**

Agence du court métrage

<sup>1</sup> Lien : <http://www.lapelluculeensorcellee.org/index.php4>

<sup>2</sup> Lire sur le sujet l'article de François Aymé Bête et méchant. *Exploitation cinématographique : les salles municipales, boucs émissaires de l'imprévoyance des circuits*. Lien : <http://cinema-diversite-culturelle-pm.blogspot.com>

<sup>3</sup> Lettre de mission de Nicolas Sarkozy à Christine Albanel du 1<sup>er</sup> août 2007

# l'école après les cours

Depuis la rentrée 2007, l'école ouvre ses portes après les cours aux « *orphelins de 16h00* »... En effet, l'accompagnement éducatif qui a pour vocation de « *réconcilier le temps de l'école et le temps des familles et de contribuer activement à la réduction des inégalités sociales* »<sup>1</sup>, a été développé en 2007-2008 dans 1 119 collèges relevant de l'éducation prioritaire. Dans ces établissements, les élèves volontaires bénéficient, quatre jours par semaine, entre 16h00 et 18h00, de l'accompagnement d'adultes compétents autour de trois domaines : l'aide aux devoirs, la pratique artistique et culturelle, la pratique sportive.<sup>2</sup> 2 140 millions d'euros sont consacrés à la mise en œuvre de ce dispositif qui devrait être étendu à tous les collèges dès la rentrée 2008 puis, progressivement, à l'ensemble des écoles et des établissements scolaires à partir de 2009. Si certaines voix se sont d'ores et déjà élevées au sein de l'Education nationale pour dénoncer l'inadéquation des moyens aux besoins, les acteurs de l'éducation artistique s'interrogent également sur le cadre proposé par l'accompagnement éducatif, tant du point de vue de sa capacité à favoriser un développement de l'éducation artistique exigeant et ambitieux que sur le risque qu'il sous-tend de la disparition des actions existantes au profit du strict « 16-18 ».

**Pauline Chasserieu**

<sup>1</sup> Programme de travail et d'action pour le second trimestre de l'année scolaire 2007-2008 - Dossier de presse - Xavier Darcos

<sup>2</sup> « Pour la pratique artistique et culturelle, [...] toutes les formes de l'art et de la culture [peuvent être] envisagées [en mettant] l'accent sur les activités de découverte culturelle, d'expression et de création artistiques qui aboutissent à des réalisations concrètes par les élèves. La mise en œuvre de ces actions s'inscrit nécessairement dans le cadre des partenariats culturels locaux. » BO n° 28 du 19 juillet 2007

Notre société est tentée actuellement par un repli sur soi qui affecte les individus, les groupes, les structures, les dispositifs et même, certaines politiques publiques. Cette tendance « *isolationniste* » nous apparaît préjudiciable et même dangereuse, elle relativise les bienfaits de la confrontation, elle rend précaire les démarches et les individus, elle réduit la richesse de la pensée et entrave l'imaginaire. Bref, elle est, par essence, non culturelle.

L'association Hors Cadre, oeuvrant au développement culturel au plus proche des individus, ne peut s'inscrire dans cette démarche. Nous travaillons sur le territoire du Nord Pas de Calais dans le souci de favoriser la convergence, de développer les partenariats, de confronter les points de vues.

Les Rencontres Régionales « *Ateliers d'Images, Images d'Ateliers* » que nous organisons depuis 11 ans sont le point d'orgue illustrant cette démarche partagée avec nos partenaires, autour des quelques 50 « *productions* » issues de travaux d'ateliers réalisées par les élèves des établissements scolaires, ou par les jeunes fédérés dans les structures socio-éducatives. Au delà des conditions de réalisations, différentes d'un atelier à l'autre, apparaît une convergence des démarches, notamment dans le souci d'offrir aux publics une véritable « *éducation à l'image* ». En effet, la majeure partie de ces productions est accompagnée par des intervenants, des médiateurs et des professionnels de l'éducation, de l'éducation à l'image ou de l'éducation populaire.

La convergence ne signifie pas la négation des identités, bien au contraire et c'est bien là que se situe le travail que nous menons en relation avec plus de 330 partenaires régionaux associés à la construction des quelques 205 projets mis en

# sous le signe de la convergence !

œuvre en 2007. Pas moins de 38 financeurs ont soutenu ces projets, aux premiers rangs desquels l'Etat, le Conseil Régional et les deux départements, mais également nombre d'agglomérations, de villes, de structures ou d'associations.

Cette démarche menée dans le Nord Pas de Calais, est à l'œuvre, sous des formes différentes, sur l'ensemble du territoire national, notamment via le réseau « *Passeurs d'Images* ».

C'est à ce travail que nous tenons, c'est ce travail qui a besoin d'être renforcé, année après année, afin de favoriser le développement culturel, de « *qualifier* » les individus, les médiateurs et les réseaux pour faciliter l'émergence d'une intelligence collective et concourir au développement des territoires.

A l'heure des menaces qui pèsent sur les budgets des administrations et des institutions impliquées dans ces démarches de développement culturel, il me paraît primordial de défendre la logique de la convergence des acteurs et des politiques publiques. Plus que jamais il me paraît essentiel de favoriser l'articulation des interventions des directions thématiques « *spécialisées* » des institutions ou des administrations et les crédits dit « *de droit commun* » afin de donner de la lisibilité et de la force aux interventions publiques oeuvrant pour l'éducation et pour la cohésion sociale. Plus que jamais la convergence doit être le principe phare qui permettra d'éviter à nos territoires de subir de nouvelles ruptures de développement.

**Nicolas Huguenin.**

Directeur de l'association Hors Cadre.  
Vice président de l'association  
« *Les Passeurs d'Images* ».

## histoire des arts

Le communiqué du Président de la République suite au Conseil des ministres du 30 janvier 2008 mentionne : « *Un enseignement d'histoire des arts sera intégré aux programmes d'histoire, de lettres et de langue, dès la rentrée 2009 pour l'école primaire, et en 2009-2010 pour le collège et le lycée* ». Si l'idée peut paraître séduisante, son application soulève en fait plusieurs difficultés pratiques (formation

des enseignants, cohérence de l'enseignement réparti entre plusieurs disciplines) et risque surtout de se faire au détriment de la rencontre avec les œuvres et les artistes. A l'école primaire, l'enseignement tel qu'il est décrit dans le projet de nouveaux programmes se borne pour l'essentiel à lister des œuvres qu'il faudra apprendre à admirer. Il s'agit donc d'acquérir des savoirs, des « *repères historiques et*

*methodologiques* »<sup>1</sup>. Mais quelle sera la place du partenariat, donc de l'expérience à partager, de la rencontre avec l'altérité, que permet la découverte sensible d'un art « *qui résiste* »<sup>2</sup>?

**Sébastien Duclouche**

<sup>1</sup> Circulaire de rentrée, BO n°15, 10 avril 2008

<sup>2</sup> Alain Bergala, *L'hypothèse cinéma*, Ed. Cahier du cinéma, 2006

## un effet de la lolf (Loi Organique relative aux Lois de Finance)

La LOLF change le mode de financement des ateliers artistiques dans les collèges et lycées. Auparavant co-financés par la DRAC et le Rectorat après évaluation du dossier présenté, les ateliers sont dorénavant financés directement par l'établissement, sur l'enveloppe globale versée par le Rectorat à chaque collège et lycée pour son fonctionnement et l'ensemble

de ses projets annuels. Dans certaines régions, et probablement en terme dans toutes, la part de financement DRAC est également confiée directement à l'établissement. La décision de financer un atelier dépend donc moins désormais de l'évaluation de sa qualité pédagogique et artistique par les services compétents du Rectorat et de la DRAC, et davantage de choix

personnels du chef d'établissement - dans lesquels peuvent entrer des considérations extérieures au projet lui-même. Le financement des ateliers artistiques est donc rendu d'autant plus aléatoire.

**Sébastien Duclouche**

# que restera-t-il de l'éducation artistique ?

Photo : Passeurs d'images © Languedoc-Roussillon Cinéma



Lors du Conseil des ministres du 30 janvier 2008, les ministres de l'Éducation nationale et de la Culture « ont exprimé l'enjeu que constitue l'éducation artistique et culturelle pour la politique de civilisation ». On retrouve là la lettre de mission adressée par le Président de la République à la ministre de la Culture : « Nous souhaitons qu'avec le ministre de l'Éducation nationale, vous fassiez de l'éducation culturelle et artistique à l'école une priorité de votre action »<sup>1</sup>. De nombreuses mesures annoncées ou déjà prises semblent aller dans ce sens (histoire des arts, accompagnement éducatif). Examinées en détail, elles révèlent pourtant une vision très réductrice de l'éducation artistique, que l'on continue à valoriser dans les déclarations de principes tout en détricotant le tissu partenarial sur lequel elle repose.

Les mesures annoncées convergent clairement vers un recentrage sur l'histoire des arts et sur l'école, en particulier sur le périscolaire tel que proposé par « l'accompagnement éducatif des élèves après 16 heures »<sup>2</sup>, remettant ainsi en cause l'idée de partenariat et de la rencontre avec les artistes et les œuvres. Prenons l'exemple des nouveaux programmes pour l'école primaire. Ils recèlent une omission de taille : le partenariat artistique, c'est-à-dire la présence de l'artiste dans la classe, n'est plus mentionné<sup>3</sup>. Si l'on y ajoute la baisse, depuis déjà plusieurs années, des crédits alloués aux ateliers artistiques et aux classes à PAC, la

suppression de postes d'enseignants et d'assistants d'éducation, la diminution des dotations horaires, les changements induits par la LOLF, que reste-t-il pour inciter les enseignants à monter des projets artistiques ou culturels ? Dans toute l'étendue de ce que recouvre « l'éducation artistique et culturelle », seul l'enseignement de l'histoire des arts fait l'objet d'une ambition de généralisation.

Dans le même temps, la ministre de la Culture enjoignait au CNC de faire en sorte que soient doublés en deux ans le nombre d'élèves participant aux dispositifs scolaires *Ecole et cinéma*, *Collège au cinéma*, *Lycéens au cinéma*. Au vu des éléments contextuels déjà exposés, on peut s'interroger sur la possibilité laissée aux enseignants de s'inscrire dans ce type de démarche et de mener un véritable travail d'accompagnement des œuvres. La consécration de cette logique du chiffre remet également en cause la relation entre la salle de cinéma et l'école : l'accueil privilégié des classes, la présentation des films, la maîtrise du nombre d'élèves par salle... Ce raisonnement purement comptable va dans le sens de l'offensive de certaines chaînes de multiplexes réclamant au nom de la libre concurrence de pouvoir accueillir les dispositifs d'éducation à l'image dans leurs salles - dans une logique de prestation de services plutôt que de partenariat culturel.

Vidée d'une partie de son sens et de beaucoup de ses moyens en temps scolaire, l'éducation artistique et culturelle est également malmenée hors du cadre de l'école.

Les budgets 2008 des Directions régionales des affaires culturelles se sont vus amputés d'une partie des crédits qui finançaient jusque-là des projets d'éducation à l'image hors temps scolaire notamment. L'annonce de ces coupes drastiques ayant suscité une forte mobilisation, la baisse s'avère moins radicale que prévu. À l'origine, la suppression des financements liés à la politique de la ville en DRAC remettait en cause l'existence du dispositif Passeurs d'images dans certaines régions, les ateliers de pratique artistique n'étant plus financés. Aujourd'hui beaucoup d'actions sont sauvegardées, grâce à un rattrapage budgétaire qui reste cependant exceptionnel et ne pourra vraisemblablement pas être prolongé en 2009. Au-delà de ce dispositif, les baisses de crédits touchent aussi - inégalement selon les régions - les actions en faveur de jeunes placés sous main de justice, les projets en milieu carcéral, l'opération « Culture à l'hôpital ». C'est-à-dire l'ensemble des actions à destination des publics les plus éloignés des pratiques artistiques et culturelles.

On assiste donc à un effritement de l'éducation artistique et culturelle hors du temps scolaire, qui pourrait laisser croire que priorité est donnée au rôle de l'école dans ce domaine. C'est en effet ce que les discours annoncent, mais non ce que les mesures concrètes préparent. Cette fragilisation généralisée des actions est encore accentuée par la baisse des subventions allouées aux associations qui assurent leur coordination ou leur mise en œuvre. Il n'est pas anodin que toutes ces menaces convergent vers une mise en cause des projets associant des acteurs d'horizons divers, enseignants, artistes, éducateurs spécialisés, professionnels de l'image, personnels de la justice, de la santé, travailleurs sociaux. À travers eux, c'est l'articulation des politiques publiques qui est mise à mal. Et, plus fondamentalement peut-être, une conception de la personne qui ne soit pas réduite à une seule de ses dimensions.

**Piala Coïc**

<sup>1</sup> Textes disponibles sur le site du ministère de la Culture

<sup>2</sup> Communiqué du Président de la République suite au Conseil des ministres du 30 janvier 2008

<sup>3</sup> La « circulaire de rentrée » (BO n°15, 10 avril 2008) revient sur cette omission, sans pour autant créer les conditions d'un « développement des pratiques artistiques et culturelles [et] des partenariats ».

# à la fin, il ne peut en rester qu'un\*

La fragilité de l'action culturelle en France n'est pas nouvelle ; mais le gouvernement actuel a décidé de passer à la vitesse supérieure, assumant le rôle du chauffard grisé par son impunité. Ecraser tout sur son passage, même si derrière l'herbe ne repousse pas ? On nous rétorque que, malheureusement, il est impossible de faire autrement. Tout cela se fait bien entendu au nom de la rationalisation de politiques publiques jugées inefficaces et (trop) coûteuses.

Les technocrates qui nous gouvernent seraient donc les victimes expiatoires des dérives passées, non des missi dominici au service d'un projet politique. Les réformes en cours défont pourtant méthodiquement la société, au nom de la bonne gouvernance. Il est vrai que Margaret Thatcher affirmait « *there is no such thing as society* » (« la société n'existe pas »), ce qui devrait suffire à nous convaincre qu'une politique culturelle publique ne sert à rien. Mais nous sommes un peu têtes de mule. Dans le champ de l'action culturelle, socio-culturelle et de l'éducation artistique, les professionnels et les bénévoles composent depuis toujours avec des financements étriqués et des moyens humains et matériels insuffisants. Or, l'Etat devient un arbitre qui organise la concurrence, privé contre public, mais aussi public contre public, territoires contre territoires. Voilà pourquoi parler de désengagement n'est pas très exact ; le mot est mobilisateur, mais l'employer trop souvent accreditte l'idée de l'impuissance du politique.

Si au niveau européen la notion de service public n'existe pas, celle de SIG (Services d'Intérêt Général) qui la remplace est avant tout le résultat d'un compromis. De même, il faut rappeler que l'exception culturelle n'existe pas non plus. Le combat qui l'a portée a néanmoins abouti à la reconnaissance du principe de diversité culturelle, qui est un compromis entre l'exception culturelle (souvent conçue comme un moyen de lutte contre la culture anglo-saxonne) et le multiculturalisme (qui favorise l'expression des différences culturelles). Nul doute que certains eussent aimé libéraliser encore plus ; il ne faut donc pas boudier cette avancée... toute relative. L'article 8 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (UNESCO, 2001) affirme la [...] « *spécificité des biens et services culturels qui, parce qu'ils sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens, ne doivent pas être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres.* »<sup>1</sup>, et l'article 11 souligne « *le rôle primordial des politiques publiques, en partenariat avec le secteur privé et la société civile.* »<sup>2</sup> Sans le dire ainsi, il s'agit de permettre l'ouverture à la concurrence du secteur culturel. Le partenariat public-privé en est un avatar. Or, on peut trouver une définition intéressante de ce

qu'est un partenariat sur le site de la Banque Mondiale (Département de l'évaluation des opérations) : « *C'est une relation fondée sur une collaboration visant à atteindre des objectifs fixés d'un commun accord et comportant un partage des responsabilités pour les résultats obtenus, les parties devant rendre compte séparément de leur action et étant liées par des*

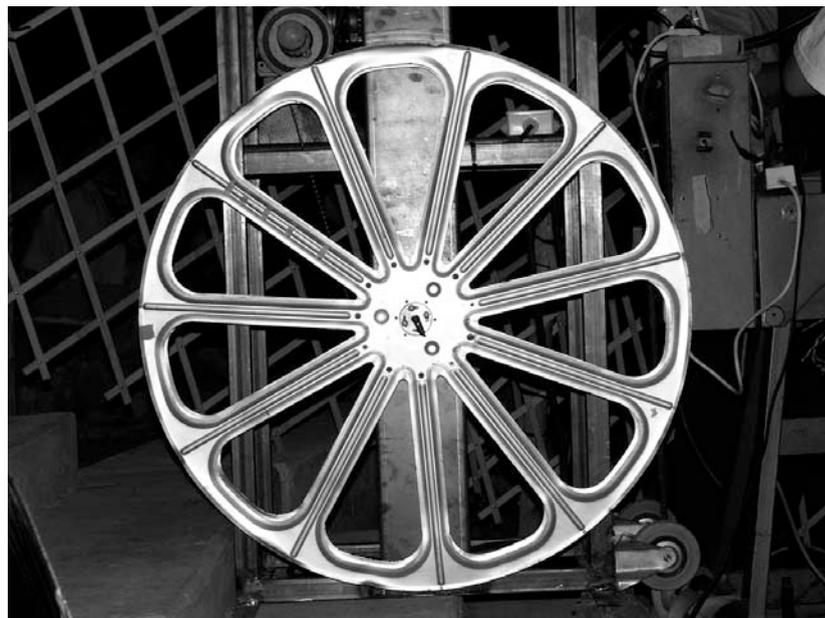


Photo : Passeurs d'images © Languedoc-Roussillon Cinéma

*obligations réciproques. Le terme de partenariat est vide de sens en l'absence d'une vision commune, d'enjeux communs, d'une répartition claire des tâches, ou bien si une partie exerce une influence disproportionnée et si la répartition des coûts et avantages est inéquitable.* Voilà un texte qui gagnerait à être lu par ceux qui nous gouvernent... « *les mots c'est important* », s'indignait Moretti dans *Palombella rossa*.

Pourtant, dans la façon dont l'Etat et les collectivités organisent la mise en concurrence dans le secteur de la formation et de l'éducation, notamment au travers des procédures d'appels d'offres, c'est bien le fondement même de l'action partenariale qui est violemment attaqué. Car le marché cherche de nouveaux débouchés pour doper une croissance en berne. La généralisation des pratiques évaluatives, développées à la faveur de la décentralisation, constitue un des outils de domestication de l'action culturelle. Des critères d'expertise faussement rationnels pervertissent le partenariat, ramenant le porteur de projet au rôle de prestataire. Les secteurs culturel et éducatif sont dès lors convoités pour leur haute valeur ajoutée en matière éthique, mais aussi

pour la proximité qu'ils permettent avec les moyens et la légitimité d'état ou publique (c'est l'argument de vente de l'ADMICAL, qui promeut le mécénat d'entreprise à l'encontre de la philosophie partenariale). La « révision générale » vise à laisser libre champ au marché, et surtout à écarter définitivement l'idée même qu'une alternative soit économiquement possible. Ainsi, lors du Congrès des exploitants à Deauville en octobre 2007, Guy Verrecchia peut-il affirmer sans ciller, critiquant les salles publiques : « *est-ce que lorsqu'il existe un marché cela ne devrait pas être réservé à l'initiative privée ?* ».

Enfin, la mise en place d'Agences nationales par secteur (de l'AFIP pour les prisons au futur CNC) se fait au détriment des services déconcentrés, qui soutiennent pourtant des initiatives au plus près des réalités socio-culturelles. Cette politique est menée sous couvert de l'Union européenne. Il faut dire que l'article III - 167-2 du Traité constitutionnel rejeté par la France en 2005 dispose que « *les aides d'Etat sont, par principe,*

*interdites, mais que dans le domaine culturel des aides peuvent être autorisées après examen par la Commission !* »<sup>3</sup>

Depuis le Front Populaire, on a à la fois avancé et stagné<sup>4</sup>. Les structures et les actions se sont multipliées, grâce au dynamisme et à l'engagement du secteur associatif et aux soutiens publics, mais la démocratisation culturelle n'est pas un acquis. C'est un projet politique à mettre en œuvre. Nos actions touchent peu les publics populaires, et pourtant, un chemin a été parcouru. C'est cette idée qu'il faut défendre, face à ceux qui jettent des barrages sur la route.

Mais l'on irait plus vite en Ferrari.

**Mehdi Derfoufi**

Délégué Général de l'UFFEJ  
et directeur de la revue Tausend Augen

\* Référence au film *Highlander*

<sup>1</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>2</sup> La Convention sur la diversité culturelle ratifiée par l'Union européenne est entrée en vigueur en mars 2007.

<sup>3</sup> voir le site de la SACD.

<sup>4</sup> Michel de Certeau, *L'invention du quotidien*, 2 volumes, Gallimard, Folio, Paris, Rééd. 1990.

# entretien avec Jean-Pierre Lenoir

Jean-Pierre Lenoir est réalisateur de documentaires et formateur. La rencontre a eu lieu à Frontignan le 17 avril 2008, au cours d'une semaine d'atelier de réalisation avec des adolescents.

## **Comment as-tu vu évoluer le statut d'intermittent ?**

J'interviens sur plusieurs secteurs, en tant que réalisateur, pédagogue et enseignant à l'université. Ce sont des terrains qui se complètent et qui permettaient il y a quelques années d'avoir le statut d'intermittent du spectacle. Depuis quelques années le statut s'est resserré. D'un côté les sociétés de production aujourd'hui déclarent les techniciens et réalisateurs pour moitié en droits d'auteur et pour moitié en salaire. Il y a donc deux fois moins d'heures déclarées aux ASSEDIC. D'un autre côté, les heures d'enseignement ou d'intervention pédagogique ne comptent presque plus. Auparavant on pouvait par exemple cumuler des heures réalisées en tant qu'enseignant dans le régime général avec celles du régime intermittent pour obtenir le statut ; aujourd'hui ce n'est plus possible. S'ajoute à cela le fait que la rémunération se fait de plus en plus sous forme de facturation à une structure, plutôt que d'embauche directe. Entre autres, cela implique que la personne ne cotise pas à une caisse maladie, à l'assurance chômage, à la retraite. Ce qui renforce la précarité de ce mode de rémunération.

## **Quelles sont pour ton travail personnel les conséquences de cette réforme ?**

C'est d'autant plus difficile que quand on fait un film documentaire d'une heure, dans une démarche personnelle, cela demande beaucoup de travail ; or le documentaire est pénalisé par rapport à la fiction parce qu'il y a un peu moins d'argent dans le documentaire, alors qu'il y a autant de travail que sur une fiction. Donc on est obligé d'aller travailler ailleurs pour réinjecter cet argent dans les projets personnels de recherche, pour lesquels il est difficile d'avoir des aides. Aujourd'hui pour le documentaire il n'y a pas beaucoup de solutions : c'est soit la télévision, soit les projets très personnels et solitaires. Mais pour donner une dimension un peu plus importante à un film, avoir plus de moyens, il faut passer par la télévision ou le cinéma.

## **As-tu réussi à conserver ton statut d'intermittent ?**

Je suis intermittent depuis plus de quinze ans, et là je viens de perdre le statut. C'est en partie pour des raisons personnelles, mais aussi parce qu'aujourd'hui il est beaucoup plus difficile à renouveler : beaucoup de mes projets actuels sont rémunérés sur facture, y compris pour des réalisations professionnelles, pas uniquement pour des interventions pédagogiques. Et encore moi je suis réalisateur depuis la fin

des années 80, donc j'imagine un jeune, ça doit être dur... Personnellement je fonctionne avec des subventions, des bourses ; et les régions pour ça sont importantes. Les aides des régions sont un apport indispensable, qui permettent à des gens qui ne sont pas parisiens d'envisager de faire des films à l'endroit où ils habitent ; et dans le documentaire c'est très important, le documentaire est un genre de cinéma où l'humain, les histoires, sont situés dans un lieu.

## **Comment as-tu commencé à faire des interventions pédagogiques ?**

J'ai commencé assez rapidement avec la Maison du geste et de l'image à Paris. C'est un moment que j'aime bien, le contact dans les ateliers. C'est en plus un moment où on se remet en question, parce qu'on est à l'écoute des stagiaires, qui donnent des idées, ça permet de se ressourcer. Et les ateliers sont aussi l'occasion d'essayer des choses, des formes de narration que l'on ne pourrait pas utiliser en travaillant avec France 5 par exemple. On a plus de liberté, même si techniquement ce n'est pas parfait. Cette liberté est importante parce que c'est un vivier, c'est par là que ça commence. Par contre quand j'ai commencé à faire des ateliers de réalisation dans les collèges ou les lycées, on avait un peu plus de temps, et on intégrait la dimension du montage : on travaillait en salle de montage avec les élèves. Aujourd'hui le temps des ateliers s'est réduit.

## **Donc tu estimes que ces interventions nourrissent ton travail ?**

Oui. Si je fais des analyses de films, cela m'oblige à réfléchir à la mise en scène, à l'écriture, aux dispositifs de tournage. Si on fait de la pratique, on est obligé de composer avec les jeunes, et il y a une réciprocité qui peut faire sortir quelque chose d'intéressant, auquel on n'aurait pas pensé si on était tout seul. Quand on diffuse des films, ce que j'ai fait par exemple à Cherbourg en maison d'arrêt, c'est intéressant parce qu'on rentre dans un milieu particulier, par exemple le milieu carcéral, et face à des films qui pour nous sont des références on a des retours d'un autre ordre ; les détenus ont un autre regard. Ce qui est reconnu comme un très bon film ne marche pas forcément dans des situations où les gens sont en grande difficulté. Par contre ce qui est important c'est de ne pas faire que des ateliers, parce qu'il faut aussi développer son propre univers, sa propre recherche. Il faut aussi travailler avec des gens qui sont du métier, des professionnels, avec lesquels on apprend soi-même. Car c'est un travail collectif, le cinéma.

*Propos recueillis par Pïala Coïc*



Photo : Passeurs d'images © Languedoc-Roussillon Cinéma

## Petit historique de l'intermittence :

**1<sup>er</sup> avril 2008** : obligation pour les employeurs d'intermittent de demander un numéro d'objet auprès des Assedic préalablement au démarrage d'une nouvelle activité (production, spectacle, ...).

**18 avril 2006** : limitation à 55 heures pour la prise en compte des heures d'enseignement dispensées par les artistes.

**26 juin 2003** : un protocole (signé par le MEDEF, la CFDT, la CFTC et la CGC) définit les nouvelles modalités pour bénéficier de la ARE<sup>1</sup>, révisant à la baisse certaines conditions, notamment la disparition de la date anniversaire au profit d'une période de travail de 507 h réparties sur 10 mois (pour les techniciens) ou 10 mois et demi (pour les artistes).

**Décembre 1992** : création de la Commission paritaire nationale emploi et formation du spectacle vivant.

**1<sup>er</sup> janvier 1968** : adoption de l'annexe 10, concernant les artistes, ouvriers et techniciens des spectacles vivants (c'est-à-dire une création ou production directe d'une activité de spectacle face à un auditoire).

**1967** : création de l'ANPE<sup>2</sup> et des premières antennes Spectacle.

**1<sup>er</sup> janvier 1965** : mise en place de l'annexe<sup>3</sup> 8, concernant les ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, du cinéma et de l'audiovisuel, de la radio et de la diffusion.

**31 décembre 1958** : création du régime d'assurance-chômage de l'UNEDIC<sup>4</sup>.

**1936** : création du statut de salarié intermittent à employeurs multiples pour les techniciens et les cadres de la production cinématographique (considérés auparavant comme des artisans).

Remerciements à Bénédicte Brunet et Philippe Leroy.

<sup>1</sup> l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi

<sup>2</sup> Agence Nationale Pour l'Emploi

<sup>3</sup> Annexe au régime d'assurance-chômage de l'UNEDIC. Il existe au total 13 annexes (assistantes maternelles, intérimaires, travailleurs à domicile, marins pêcheurs, etc.)

<sup>4</sup> Union Nationale interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce.

# sauvons la culture !

manifeste d'intérêt général pour l'art et la culture

La remise en cause brutale de nombreux financements liés au soutien à la création indépendante, à la démocratisation de l'accès à la culture, à la politique de la ville, à l'éducation, à l'enseignement supérieur et la formation professionnelle artistiques ou encore aux actions internationales, suscite inquiétude, indignation et colère de tous ceux qui œuvrent au quotidien pour l'art et la culture.

Cinquante ans de politiques culturelles innovantes et audacieuses ont permis la création d'un maillage culturel territorial quasiment unique au monde. Des salles de cinéma, des théâtres, des bibliothèques, des lieux de spectacles et d'expositions, des artistes de toutes formes d'expression artistique (théâtre, danse, cinéma, arts visuels, arts du cirque et de la rue...) qui se déplacent sur tout le territoire, des associations, des festivals et manifestations liés à tous les arts, permettent partout en France, à un vaste public de rencontrer des œuvres, leurs auteurs et interprètes.

## Aujourd'hui, cette richesse collective est mise en péril.

« Le budget d'austérité » proposé par notre ministre de la Culture et de la Communication et par le Premier ministre, ainsi que les arbitrages annoncés pour l'année 2008, les perspectives sombres des futurs budgets bientôt triennaux nous alarment à juste titre. La part de la Culture représente déjà moins de **1%** du budget de l'État. Comment accepter que le budget de la culture soit encore révisé à la baisse ?

Des dizaines de milliers d'emplois sont concernés. L'existence même de nombreuses actions et structures est menacée. Mais, par-delà l'aspect financier, c'est le renouvellement des talents, l'unité et la solidarité entre générations, le droit à accéder aux langages de l'art, à l'expression et à la création qui sont en danger.

Les collectivités locales, depuis des années, interviennent massivement en faveur de l'art et de la culture. Si elles sont amenées à jouer un rôle plus important, l'Etat a un rôle à jouer pour garantir l'égalité entre les territoires et assurer la cohérence, la complémentarité et la diversité des politiques publiques pour la

création artistique et son appropriation citoyenne.

**Nous soutenons que l'État doit affirmer le caractère essentiel de la création, le droit inaliénable pour tout être humain d'accéder à l'imaginaire et à la pensée, à l'éveil sensible et à l'esprit critique par l'art et la culture.**

### Pour cela, il doit :

Garantir la diversité des créations, tant dans leurs moyens de production que de diffusion, et non les réduire à des produits de consommation culturelle en les livrant à la seule loi du marché.

Assurer à tout citoyen la rencontre avec des œuvres en accompagnant de manière volontariste l'action et la diffusion culturelles, et en épaulant les artistes et les relais institutionnels et associatifs,

Maintenir et promouvoir l'éducation artistique dans les programmes de l'Éducation nationale en lien avec le ministère de la Culture et de la communication. Réconcilier les enfants, à l'École comme à la télévision, avec toutes les formes d'intelligence ; les aider dans les établissements scolaires comme à l'extérieur, à distinguer une œuvre d'un produit ; leur donner le choix des arts dans leurs diversités, en faire une chance et une arme contre les déterminismes et les divisions.

L'État doit contribuer réellement au financement de cette ambition qui fait de la France une exception, et lui confère son rayonnement et son attractivité internationale. « *Nous devons résister à ces bien maigres économies qui causeront de bien grands dégâts* » (Victor Hugo).

À quelques semaines de la présidence française de l'Union européenne, nous nous devons de relancer le débat national pour le porter ensuite au niveau communautaire.

Rassemblant toutes les disciplines artistiques, nous exigeons que cette question cruciale soit replacée au cœur des préoccupations de notre société.

**Aussi appelons-nous à la mobilisation pour une politique culturelle ambitieuse, intelligente et généreuse, à la hauteur de l'enjeu démocratique.**

**Appel lancé le 15 avril 2008.**

## sommaire

Edito

Ne sciez pas la branche sur laquelle nous sommes assis !

Que restera-t-il de l'éducation artistique ?

A la fin, il ne peut en rester qu'un

Entretien avec Jean-Pierre Lenoir

Sauvons la culture !

## pour en savoir plus

### Liens Internet :

- Collectif national de l'action culturelle cinématographique et audiovisuelle : <http://cinema-diversite-culturelle.blogspot.com>
- Sauvons la culture ! : <http://www.sauvonslaculture.fr>



Photo : Passeurs d'images © Languedoc-Roussillon Cinéma

## la lettre des pôles #08 - Mai 2008

La lettre des pôles est un semestriel édité par Languedoc-Roussillon Cinéma avec le soutien du Centre National de la Cinématographie (CNC).

**Comité de rédaction :** Pauline Chasserieu, Olivier Meneux (Acap - Pôle Image Picardie), David Simon (Centre Images), Piata Coïc et Laurent Joyeux (Languedoc-Roussillon Cinéma), François Sanchez (MJC Centre Image du Pays de Montbéliard), Sébastien Duclocher (Sauve qui peut le court-métrage). **Secrétariat de rédaction :** Piata Coïc (Languedoc-Roussillon Cinéma). **Coordination :** Christophe Pasquet (Aède Productions). **Ont collaboré à ce numéro :** Piata Coïc (Languedoc-Roussillon Cinéma), Pauline Chasserieu (Acap - Pôle Image Picardie), Medhi Derfoufi (UFFE), Sébastien Duclocher (Sauve qui peut le court-métrage), Nicolas Huguenin (Hors Cadre), Bartek Woznica (Agence du court-métrage).

**Image de couverture :** Photo : Passeurs d'images © Languedoc-Roussillon Cinéma. **Maquette :** IntuitivArts. **Impression :** Imprimerie Schaffer-Audry. **N°ISSN en cours.**

Pour recevoir cette lettre, merci de nous contacter par courrier : La lettre des pôles / Languedoc-Roussillon Cinéma - 6 rue Embouque d'Or - 34000 Montpellier ou par e-mail : [piala@languedoc-roussillon-cinema.fr](mailto:piala@languedoc-roussillon-cinema.fr)

Languedoc-Roussillon Cinéma reçoit le soutien financier du Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Languedoc-Roussillon), du Centre National de la Cinématographie et de la Région Languedoc-Roussillon.

